



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2020

### Délibération n° 07

**Date de convocation**  
11.09.2020

**Date d'affichage**  
15.09.2020

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 35

votants : 35

**Objet : Convention relative à la "Carte Cinéma Coupole" avec le CCAS pour la saison 2020-2021**

L'an deux mil vingt, le vingt-et-un septembre à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique présidée par Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUMBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

#### Absents

-

Madame Juliette BREDAS a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-29,

VU la Décision 2020-88C fixant les tarifs du cinéma de la Coupole.

VU l'avis de la commission Prévention, Epanouissement Educatif, Social et citoyen.

CONSIDERANT que la Commune et le CCAS souhaitent participer financièrement à l'accès au cinéma des familles en grande difficulté.

CONSIDERANT qu'à ce titre, la Commune propose un tarif préférentiel de 4 euros au lieu de 6 euros, pour les personnes qui répondent aux critères fixés par le CCAS

CONSIDERANT que le CCAS participe à hauteur de 2 euros et que le reste à charge du bénéficiaire est dès lors de 2 euros,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec le CCAS afin de formaliser ce dispositif.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de signer une convention annuelle avec le CCAS afin de permettre aux personnes bénéficiaires de minima sociaux de pouvoir accéder au cinéma.

**APPROUVE** les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 22 septembre 2020

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

**Pour : 35**

**Contre : -**

**Abstentions : -**